

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit : Shell Gazole
Code Produit : 002C0797

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Carburant pour moteurs diesel routiers. Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations homologuées conformes à la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur. Ce produit ne doit pas être utilisé comme solvant ou agent de nettoyage; pour l'éclairage ou raviver des feux ; comme nettoyant pour la peau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Société des Pétroles Shell
Immeuble les Portes de la Défense
307 Rue D'Estienne D'Orves
F-92708 Colombes Cedex

Téléphone : (+33) 0969366018
Télécopie : (+33) 0969366030
Courrier électronique : Pour tout renseignement concernant le contenu de cette Fiche
du contact pour la FDS de Données de Sécurité, veuillez s'il vous plait contacter
fuelSDS@shell.com par courriel

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50)
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) N° 1272/2008 (CLP)
--

Fiche de Données de Sécurité

Classes de dangers / Catégories de dangers	Mentions de danger
Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304
Toxicité aiguë, Catégorie 4; Inhalation	H332
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, Catégorie 2; Sang.; Thymus.; Foie.	H373
Danger pour le milieu aquatique – danger chronique, Catégorie 2	H411

Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Caractéristiques du danger	Phrase(s) R
Cancérogène, catégorie 3.; Xn: Nocif.; Xi: Irritant.; N: Dangereux pour l'environnement.;	R40; R20; R38; R65; R51/53

Composants déclencheurs : Contient des carburants, diesel.
de classification

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention(s) d'avertissement : Danger

Mention(s) de danger CLP : DANGERS PHYSIQUES:
H226: Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H332: Nocif par inhalation.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la

Fiche de Données de Sécurité

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence CLP

Prévention

- : P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Réaction

- : P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.

Élimination:

- : P501: Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

- : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Dangers physiques et chimiques

- : Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'auto-inflammation. Les vapeurs dans le creux des réservoirs et des conteneurs peuvent s'allumer et exploser à des températures supérieures à la température d'auto-allumage, lorsque les concentrations de vapeurs se situent à l'intérieur de la plage d'inflammabilité. Ce matériau est un accumulateur statique. Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Autres informations

- : Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

Fiche de Données de Sécurité

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom du Produit : Non applicable.

3.2 Mélanges

Description du mélange : Mélange complexe d'hydrocarbures comportant des paraffines, des cycloparaffines, des hydrocarbures aromatiques et oléfiniques dont la chaîne carbonée comporte principalement de 9 à 25 atomes de carbone. Peut aussi contenir plusieurs additifs à une concentration inférieure à 0,1 % v/v chacun. Peut contenir un additif améliorant l'indice de cétane (nitrate d'éthyle hexyle) à une concentration inférieure à 0,2% v/v. Peut contenir des huiles issues du craquage catalytique comportant des composés aromatiques polycycliques, principalement à 3 anneaux et quelques uns de 4 à 6 anneaux. Contient des esters d'éthyle et de méthyle provenant de sources lipidiques.

Composants Dangereux

Classification des composants selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Nom chimique	CAS n°	Numéro CE	N° d'enregistrement REACH	Conc.
Fuels, diesel	68334-30-5	269-822-7	01-2119484664-27	< 100,00%
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	848301-67-7	481-740-5	01-0000020119-75	0,00 - 50,00%
Alkanes, C10-20, branched and linear	928771-01-1	618-882-6	01-2119450077-42	0,00 - 50,00%
CONTIENT:	.	.	.	
Cumène	98-82-8	202-704-5	Non disponible / Non applicable.	0,00 - 0,50%
Naphthalene	91-20-3	202-049-5	Non disponible / Non applicable.	0,00 - 0,50%

Fiche de Données de Sécurité

Nom chimique	Classe (catégorie) de danger	Mentions de danger
Fuels, diesel	Flam. Liq., 3; Asp. Tox., 1; Acute Tox., 4; Skin Corr., 2; Carc., 2; STOT RE, 2; Aquatic Chronic, 2;	H226; H304; H332; H315; H351; H373; H411;
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	Asp. Tox., 1;	H304; H-EUH066;
Alkanes, C10-20, branched and linear	Asp. Tox., 1;	H304; H-EUH066;
CONTIENT:		
Cumène	Flam. Liq., 3; STOT SE, 3; Aquatic Chronic, 2; Asp. Tox., 1;	H226; H335; H411; H304;
Naphthalene	Acute Tox., 4; Carc., 2; Aquatic Acute, ;	H302; H351; H400;

Classification des composants selon la norme 67/548/CEE

Nom chimique	CAS n°	Numéro CE	N° d'enregistrement REACH	Symbole(s)	Phrase(s) R	Conc.
Fuels, diesel	68334-30-5	269-822-7	01-2119484664-27	Xn, N, Xi	R20; R38; R40; R65; R51/53	< 100,00%
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	848301-67-7	481-740-5	01-0000020119-75	Xn	R65; R66	0,00 - 50,00%
Alkanes, C10-20, branched and linear	928771-01-1	618-882-6	01-2119450077-42	Xn	R65; R66	0,00 - 50,00%
CONTIENT:	.	.	.			
Cumène	98-82-8	202-704-5	Non disponible / Non applicable.	Xi, N, Xn	R10; R37; R51/53; R65	0,00 - 0,50%
Naphthalene	91-20-3	202-049-5	Non disponible / Non applicable.	Xn, N	R22; R40; R50/53	0,00 - 0,50%

Informations Complémentaires

: Colorants et marqueurs peuvent être utilisés pour indiquer le statut fiscal et empêcher les fraudes.

Fiche de Données de Sécurité

Veillez consulter le Ch16 pour le texte intégral des phrases R et H.

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|--|---|---|
| Inhalation | : | Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel. |
| Contact avec la peau | : | Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau. En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel. Lors de l'utilisation de matériel à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent. |
| Contact avec les yeux | : | Laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Ingestion | : | Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue. Ne rien administrer par voie orale. |
| Autoprotection du secouriste | : | En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement. |
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. L'apparition des symptômes respiratoires peut n'être effective |

Fiche de Données de Sécurité

que plusieurs heures après l'exposition.
Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'Extinction Déconseillés : Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propager l'incendie. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Oxydes de soufre. Composés organiques et non-organiques non identifiés. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

5.3 Conseils aux pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Conseils Supplémentaires : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau. Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Si le feu ne peut être maîtrisé, évacuer immédiatement. Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltration dans les canalisations (égouts), les fossés et les cours d'eau.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Se reporter à la section 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Ventiler complètement la zone contaminée. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : 6.1.1 Pour les non-secouristes: Ne pas respirer les fumées, les vapeurs. Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.
- 6.1.2 Pour les secouristes:
Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines. Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltration dans les canalisations (égouts), les fossés et les cours d'eau. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité. Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou

Fiche de Données de Sécurité

Conseils Supplémentaires

les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques. Ramasser avec une pelle dans un récipient adéquat et clairement identifié pour une élimination ou une récupération conformément aux réglementations locales.

: Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être. Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être maîtrisés. Les déversements en mer doivent être traités comme stipulé dans le plan d'urgence de bord contre la pollution par hydrocarbures comme l'exige la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

6.4 Référence à d'autres sections

: Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la FDS. Se reporter au chapitre 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la section 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité. Laisser les vêtements contaminés sécher à l'air dans un endroit bien ventilé avant de les laver. Eviter les déversements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air. Ne jamais siphonner avec la bouche. Les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, ne peuvent être décontaminés et doivent être détruits pour éviter qu'ils ne soient réutilisés.

Activité de maintenance et de chargement de carburant - éviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec la peau.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles. Mettre tous les équipements à la terre. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser

Fiche de Données de Sécurité

Transfert de Produit

- une extraction d'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
- : Éviter les éclaboussures lors du remplissage. Attendre 2 minutes après le remplissage du réservoir (pour des réservoirs comme ceux des camions citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Attendre 30 minutes après le remplissage du réservoir (pour les grandes citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Une contamination résultant d'un changement de produit peut donner lieu à de légères vapeurs d'hydrocarbures au creux des réservoirs qui contenaient auparavant de l'essence. Ces vapeurs peuvent exploser en présence d'une source d'inflammation. Les conteneurs partiellement remplis présentent un plus grand danger que ceux qui le sont entièrement. Par conséquent les activités de manutention, de transfert et de prise d'échantillons doivent faire l'objet d'une attention particulière. Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Soyez conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.
- : Stockage en fûts et petits conteneurs: Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Stockage en citerne: Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit. Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention). Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Fiche de Données de Sécurité

et autres sources d'ignition. Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Conserver dans un endroit frais. Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage. Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque. Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Reportez-vous à la section 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Conserver dans un endroit entouré d'un enceinte de protection avec un sol scellé (à faible perméabilité), pour pouvoir contenir tout déversement. Empêcher toute infiltration d'eau.

Matériaux Recommandés : Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. L'aluminium peut également être utilisé s'il ne concourt pas inutilement au risque d'incendie. Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: Polyéthylène haute densité (PEHD) et Viton® (FKM : Elastomère fluorocarboné). Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé. Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon® (PTFE: PolytétraFluoroÉthylène) , du Viton A®, du Viton B®.

Matériaux Déconseillés : Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Éthylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polychlorure de Vinyl (PVC : PolyVinylChloride), PolyIsoButylène (PIB). Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.

Fiche de Données de Sécurité

- Consignes concernant les récipients** : Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH. Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques : American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents [Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds)] ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practices on Static Electricity [Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique)]. CENELEC CLC/TR 50404 [Electrostatics – Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity (Électrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)].
- Informations Complémentaires** : S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
Fuels, diesel	ACGIH	SKIN_DES(Fraction inhalable et vapeur.)			Peut être absorbé par la peau.comme hydrocarbures totaux

Fiche de Données de Sécurité

	ACGIH	TWA(Fraction inhalable et vapeur.)		100 mg/m3	comme hydrocarbures totaux
Cumène	ACGIH	TWA	50 ppm		
	INRS (FR)	SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
	INRS (FR)	VME	20 ppm	100 mg/m3	Valeur Réglementaire Contraignante (VRC)
	INRS (FR)	VLE	50 ppm	250 mg/m3	Valeur Réglementaire Contraignante (VRC)
Naphthalene	ACGIH	TWA	10 ppm		
	ACGIH	STEL	15 ppm		
	ACGIH	SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
	INRS (FR)	VME	10 ppm	50 mg/m3	Valeur limite indicative (VLE)

Informations Complémentaires

: Risque de pénétration percutanée. Cette indication précise qu'une exposition significative peut également se produire par l'absorption du liquide à travers la peau ou l'absorption de vapeurs via les yeux ou les muqueuses.

Indice Biologique d'Exposition (IBE)

Fiche de Données de Sécurité

Produit	Déterminant	Durée de l'échantillonnage	Indice biologique d'exposition	Référence
Naphthalene	1-naphtol, avec hydrolyse + 2-naphtols, avec hydrolyse	Temps d'échantillonnage : Fin de quart.		ACGIH BEL (02 2013)

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant	Trajet d'exposition	Type d'exposition (longue/courte)	Zone d'application	Valeur
Fuels, diesel	Inhalation	effets systémiques aigus	Travailleur	4300 mg/m ³ /15 min. (aérosol)
	Cutanée	effets systémiques à long terme	Travailleur	2,9 mg/kg 8h
	Inhalation	effets systémiques à long terme	Travailleur	68 mg/m ³ /8h (aérosol)
	Inhalation	effets systémiques aigus	Consommateur	2600 mg/m ³ /15 min. (aérosol)
	Cutanée	effets systémiques à long terme	Consommateur	1,3 mg/kg 24h
	Inhalation	effets localisés à long terme	Consommateur	20 mg/m ³ /24h (aérosol)

Informations relatives à la : Cette substance est un hydrocarbure de composition

Fiche de Données de Sécurité

PNEC	complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.
Méthodes de Contrôle	: Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé. Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/ Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/ L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil
8.2 Contrôles de l'exposition	
Informations Générales	: Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition. Une extraction des gaz d'échappement est recommandée. Rince-yeux et douche en cas d'urgence. Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une

Fiche de Données de Sécurité

manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Contrôles d'exposition au travail

Mesures de protection, telles que les équipements de protection individuelle

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux/du visage

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).
: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques (Masque monobloc type Monogoogle®) homologuées à la Norme UE EN166. En fonction des résultats de l'évaluation des risques, les lunettes étanches et antiéclaboussures peuvent être jugées, et les lunettes de sécurité peuvent apporter une bonne protection des yeux. homologuée à la norme UE EN166

Protection des Mains

: L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes)

Fiche de Données de Sécurité

pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Choisir des gants testés selon une norme pertinente (par ex., EN374 en Europe, F739 aux États-Unis). En cas de contact prolongé ou répété fréquent, des gants nitrile peuvent convenir (Délai de rupture > 240 minutes). Pour assurer une protection contre un contact fortuit ou des éclaboussures accidentel(les), des gants en Néoprène ou PVC peuvent convenir.

Divers

: Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Protection Respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté. L'équipement de protection respiratoire et son utilisation doivent être conformes aux réglementations locales.

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques/particulaires combinés [point d'ébullition de type A/type P > 65 °C (149 °F)] répondant aux normes EN14387 et EN143.

Dangers thermiques

: Non applicable.

Contrôles de l'exposition Environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs. Les informations relatives aux mesures

Fiche de Données de Sécurité

de rejet accidentel se trouvent à la section 6. Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Jaune. Paille clair. Incolore. Liquide.
Odeur	: Peut contenir un réodorant..
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 170 - 390 °C / 338 - 734 °F
Point de fusion/point de congélation	: <= 6 °C / 43 °F
Point d'éclair	: Typique 56 °C / 133 °F
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 1 - 6 %(V)
Température d'auto-inflammabilité	: > 220 °C / 428 °F
Pression de vapeur	: < 1 hPa à 20 °C / 68 °F
Masse volumique	: Typique 0,840 g/cm ³ à 15 °C / 59 °F
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: 3 - 6
Viscosité cinématique	: 2 - 4,5 mm ² /s à 40 °C / 104 °F
Inflammabilité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non répertorié

9.2 Autres informations

Conductivité électrique	: Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit
-------------------------	---

Fiche de Données de Sécurité

non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphe suivants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans des conditions d'utilisation normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.
- 10.4 Conditions à éviter** : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.
- 10.5 Matières incompatibles** : Agents fortement oxydants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend fortement des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative, il se dégage dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Oui, dans certains cas le produit peut s'enflammer du fait de l'électricité statique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur des données relatives au produit, ainsi que sur la connaissance des composants et de la toxicologie de produits similaires.
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Fiche de Données de Sécurité

Voies d'exposition probables	: Le contact avec la peau et avec les yeux est la principale voie d'exposition, bien qu'une exposition puisse avoir lieu par inhalation ou suite à une ingestion accidentelle.
Toxicité Orale Aiguë	: Faible toxicité: LD50 > 5000 mg/kg , Rat
Toxicité Dermique Aiguë	: Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Lapin
Toxicité par inhalation aiguë	: Nocif en cas d'inhalation. LC50 > 1.0 - <= 5.0 mg/l / 4 h, Rat
	Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Possibilité d'irritation légère.
Irritation des Voies Respiratoires	: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non considéré comme un agent de sensibilisation.
Danger par aspiration	: L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Des études des propriétés mutagènes in vitro montrent que l'activité mutagène est en rapport avec les composés aromatiques polycycliques de 4 à 6 anneaux.
Cancérogénicité	: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Un contact cutané répété a provoqué une irritation et des cancers cutanés chez les animaux.

Produit	Classification au plan de la cancérogénicité
Fuels, diesel	: ACGIH Group A3: Carcinogène animal confirmé avec applicabilité à l'homme inconnue.
Fuels, diesel	: GHS / CLP: Cancérogénicité Catégorie 2
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	: GHS / CLP: Aucune classification relative à la cancérogénicité
Alkanes, C10-20, branched and linear	: GHS / CLP: Aucune classification relative à la cancérogénicité
Cumène	: IARC 2B: Carcinogène possible.
Cumène	: GHS / CLP: Aucune classification relative à la cancérogénicité
Naphthalene	: ACGIH Group A4: Non classifiable comme carcinogène humain.
Naphthalene	: NTP: Raisonnablement anticipé comme cancérogène pour

Fiche de Données de Sécurité

		l'homme.
Naphthalene	:	IARC 2B: Carcinogène possible.
Naphthalene	:	GHS / CLP: Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement : Non considéré comme nuisant à la fertilité. Estimé non toxique pour le développement.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Cancérogénicité : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.,

Mutagénicité : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité pour la reproduction (fertilité) : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Sang. Thymus. Foie.

Informations Complémentaires : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12: Informations écologiques

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues. Les carburants sont des mélanges issus de plusieurs flux de raffinage. Des études écotoxicologiques ont été réalisées sur une variété d'entre eux, à l'exception de ceux contenant des additifs. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

12.1 Toxicité

Toxicité Aiguë : Estimé toxique: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un échantillon pour test aqueux.)

Poissons : Estimé toxique: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Crustacés aquatiques : Estimé toxique: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Algues/plantes aquatiques : Estimé toxique: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Micro-organismes : Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité Chronique

Fiche de Données de Sécurité

Poissons	: CSEO/DSE attendu > 0,01 - <=0,1 mg/l (basé sur des données modélisées)
Crustacés aquatiques	: CSEO/DSE attendu > 0,1 - <=1 mg/l (basé sur des données modélisées)
12.2 Persistance et dégradabilité	: Les principaux composants sont par nature biodégradables. Les composants volatils s'oxyderont rapidement par réactions photochimiques dans l'air.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation. LogP >= 4
12.4 Mobilité dans le sol	: S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée. Dans le sol, un ou plusieurs constituants du produit sont mobiles et peuvent contaminer les eaux souterraines. D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines. Flotte sur l'eau.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.
12.6 Autres effets néfastes	: Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du Produit	: Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines. Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être
-------------------------------	---

Fiche de Données de Sécurité

Emballage Souillé	: préalablement établie. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux. Vider complètement le récipient. Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion s'ils sont chauffés au-dessus du point d'éclair. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conteneur de déchets. Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.
Législation locale	: Code UE de destruction des déchets (CED) 13 07 01 fioul et gazole. Cette codification répond à l'usage approprié du produit. Toutefois, le choix de la codification reste de la responsabilité de l'utilisateur final. L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID):

ADR

14.1 Numéro ONU	: 1202
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: CARBURANT DIESEL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
14.4 Groupe d'emballage	: III
Etiquette de danger (risque primaire)	: 3
14.5 Dangers pour l'environnement	: Oui.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

RID

14.1 Numéro ONU	: 1202
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: CARBURANT DIESEL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
14.4 Groupe d'emballage	: III

Fiche de Données de Sécurité

Etiquette de danger (risque
primaire) : 3

14.5 Dangers pour
l'environnement : Oui.

14.6 Précautions
particulières à prendre par
l'utilisateur : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation
et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur
doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport fluvial (ADN):

14.1 Numéro ONU : 1202

14.2 Nom d'expédition des
Nations unies : CARBURANT DIESEL

14.3 Classe(s) de danger
pour le transport : 3

14.4 Groupe d'emballage : III

Etiquette de danger (risque
primaire) : 3

Etiquette de danger (risque
secondaire) : N2
F

14.5 Dangers pour
l'environnement : Oui.

14.6 Précautions
particulières à prendre par
l'utilisateur : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation
et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur
doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

CDNI Convention relative à
la gestion des déchets dans
la navigation fluviale : NST 3251 Carburants pour moteurs Diesel.

Transport maritime (code IMDG) :

14.1 Numéro ONU : UN 1202

14.2 Nom d'expédition des
Nations unies : DIESEL FUEL

14.3 Classe(s) de danger
pour le transport : 3

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour
l'environnement : Oui.. Marque Polluant marin

14.6 Précautions
particulières à prendre par
l'utilisateur : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation
et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur
doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport aérien (IATA) :

14.1 Numéro ONU : 1202

Fiche de Données de Sécurité

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Diesel fuel
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- Catégorie de pollution : Non applicable.
- Type de bateau : Non applicable.
- Nom de produit : Non applicable.
- Précaution spéciale : Non applicable.

- Informations Complémentaires** : Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

SECTION 15: Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations réglementaires

- Restrictions d'utilisation recommandées (utilisations déconseillées)** : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur. Ce produit ne doit pas être utilisé comme solvant ou agent de nettoyage; pour l'éclairage ou raviver des feux ; comme nettoyant pour la peau.

- Autres informations : La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Fiche de Données de Sécurité

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs de moins de 16 ans : art. D4153-25
- Jeunes travailleurs de moins de 18 ans : art. D4153-26, D4153-27
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11
- Salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et salariés temporaires : art. D4154-1, D4154-2

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-18 and R.4624-19, décret 2012-135 du 30.01.2012. France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: 84

Le CIRC a classé les émissions de moteur diesel dans les produits cancérigènes de classe 1 (cancérigènes pour l'être humain). Des mesures doivent être prises pour éviter l'exposition du personnel aux émissions de moteur diesel.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Phrase(s) R

- | | |
|--------|--|
| R10 | Inflammable. |
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R37 | Provoque une irritation du système respiratoire. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R40 | Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Fiche de Données de Sécurité**Mention(s) de danger CLP**

H-EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations**Utilisations - Travailleur**

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations**Utilisations - Consommateur**

Titre : Utilisation comme combustible
- consommateur

Fiche de Données de Sécurité

Informations Complémentaires

: Ce document contient des informations importantes pour assurer la sécurité du stockage, de la manipulation et de l'utilisation de ce produit. Les informations contenues dans le présent document doivent être portées à l'attention de la personne de votre organisation en charge des questions relatives à la sécurité.

Autres informations

Informations supplémentaires

: Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS

: Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

Flam. Liq. = Liquides inflammables

Asp. Tox. = Danger par aspiration

Acute Tox. = Toxicité aiguë

Skin Corr. = Corrosion cutanée/irritation cutanée

Carc. = Cancérogénicité

STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
exposition répétée

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels
gouvernementaux

ADR = Accord européen relatif au transport international de
marchandises Dangereuses par la Route

AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes

ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel

BEL = Valeur limite d'exposition biologique

BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène

CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société
Américaine de Chimie

CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie
Chimique

CLP = Classification, Etiquetage, Emballage

COC = Coupelle ouverte de Cleveland

DIN = Deutsches Institut für Normung

Fiche de Données de Sécurité

DMEL = Dose dérivée à effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
DSL = Liste intérieure des substances canadiennes
EC = Commission Européenne
EC50 = Concentration efficace médiane
ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et
l'écotoxicologie des produits chimiques
ECHA = Agence européenne des produits chimiques
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques
commerciales existantes
EL50 = Dose efficace médiane
ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et
nouvelles japonaises
EWC = Catalogue européen des déchets - CED
GHS = Système général harmonisé - SGH
IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA = Association internationale des transporteurs aériens
IC50 = Concentration inhibitrice médiane
IL50 = Dose inhibitrice médiane
IMDG = Code régissant le transport des matières dangereuses
par voie maritime
INV = Inventaire des produits chimiques chinois
IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour
déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques
polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-
KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens
LC50 = Concentration létale médiane
LD50 = Dose létale médiane
LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose
inhibitrice)
NCL/NCE/NCI = Niveau de charge létal/Niveau de charge
efficace /Niveau de charge inhibiteur
LL50 = Dose létale médiane
MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de
la mer
NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans
effet observé
OE_HPVS = Exposition professionnelle - Production en grande
quantité
PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques
philippins
PNEC = Concentration prévisible sans effet
REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et

Fiche de Données de Sécurité

Restriction des produits chimiques
RID = Règlement International Relatif au Transport des
Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer
SKIN_DES = Mention relative à la peau
STEL = Limite d'exposition à court terme
TRA = Evaluation ciblée des risques
TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances
toxiques
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

- Référence de documentation clé** : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).
- Distribution de la FDS** : Les informations de ce document seront mises à la disposition de tout utilisateur du produit.
- Numéro de version de la Fiche de données de sécurité** : 3.1
- Fiche de données de sécurité valide à partir du (date)** : 22.11.2013
- Révisions de la Fiche de données de sécurité** : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.
- Réglementation relative à la fiche de données de sécurité** : Règlement 1907/2006/CE modifié par règlement (UE) 453/2010
- Avis** : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Travailleur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance - Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 1, ERC 4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les

Fiche de Données de Sécurité

	systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, éteindre et rincer l'installation avant les travaux demaintenance. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce quele personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber lesquantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifieret mettre en oeuvre des mesures de correction.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac en circuit fermé.	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Chargement et déchargement ouverts en masse	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage en masse de produits	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Fiche de Données de Sécurité

Section 2.2		Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,8E+07
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,021
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		6,0E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,0E+06
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		3,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		
En raison de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		90,3
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):		0
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		

Fiche de Données de Sécurité

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	94,1
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,3E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	10.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement	
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Fiche de Données de Sécurité

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Travailleur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire - Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 6A, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et

Fiche de Données de Sécurité

	entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, éteindre et rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac en circuit fermé.	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Chargement et déchargement ouverts en masse	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage en masse de produits	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Fiche de Données de Sécurité

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,5E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,043
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	80
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	51,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	

Fiche de Données de Sécurité

Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	94,1
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,1E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une	

Fiche de Données de Sécurité

DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org>).

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Travailleur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance - Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 1, ERC 2, ERC 3, ERC 4, ERC 5, ERC 6A, ERC 6B, ERC 6C, ERC 6D, ERC 7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et

Fiche de Données de Sécurité

	entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, éteindre et rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac en circuit fermé.	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Chargement et déchargement ouverts en masse	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Remplissage de barils et petits paquets	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.

Fiche de Données de Sécurité

Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.
----------	--

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,8E+07
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,002
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,6E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,9E+05
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-06
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	9,6
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0

Fiche de Données de Sécurité

Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	94,1
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,9E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement	
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

Fiche de Données de Sécurité

risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org>).

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Travailleur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges - Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que

Fiche de Données de Sécurité

toutes activités	systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, éteindre et rincer l'installation avant les travaux demaintenance. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce quele personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber lesquantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifieret mettre en oeuvre des mesures de correction.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasement par lots/fûts	utiliser des pompes portatives ou vidanger soigneusement les récipients. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.
Transvasements en vrac	Manipuler la substance dans une installation confinée. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.

Fiche de Données de Sécurité

Production de préparations ou d'articles parpastillage, compression, extrusion, granulation	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Transvasement par lots/fûts	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2		Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,8E+07
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,0011
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,0E+05
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance duprocess (selon le site typique-RMM conformément à la directive européenne sur les solvants):		1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		2,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		

Fiche de Données de Sécurité

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	60,0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	94,1
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,8E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
------------------	-----------------------------------

Fiche de Données de Sécurité

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org>).

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Travailleur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 7, ESVOG SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, éteindre et rincer l'installation avant les travaux demaintenance. Quand il y a un potentiel

Fiche de Données de Sécurité

	d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en œuvre des mesures de correction.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transvasements en vrac	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Transvasement par lots/fûts	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Utilisation comme combustible (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.
Stockage	Manipuler la substance dans une installation confinée.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	4,5E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,34
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5E+06

Fiche de Données de Sécurité

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,0E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	95
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	97,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	60,4
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	97,7
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	5,5E+06

Fiche de Données de Sécurité

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement. Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement	
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour	

Fiche de Données de Sécurité

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Travailleur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 9A, ERC 9B, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, éteindre et rincer l'installation avant les travaux demaintenance. Quand il y a un potentiel

Fiche de Données de Sécurité

	d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en œuvre des mesures de correction.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transvasements en vrac	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Transvasement par lots/fûts	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Approvisionnement en carburant	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Utilisation comme combustible (installations confinées)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). ou Veiller à ce que les opérations aient lieu à l'air libre.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374) en association à une formation de base du personnel.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	

Fiche de Données de Sécurité

Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6,7E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,3E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	9,2E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	8,3
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1

Fiche de Données de Sécurité

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	94,1
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,4E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement. Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement	
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Fiche de Données de Sécurité

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Fiche de Données de Sécurité

Scénario d'exposition - Consommateur

Gas Oliën (vacuüm, met waterstof en destillaat brandstoffen)	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 9A, ERC 9B, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales
Concentration de la substance dans le produit	Sauf indication contraire:
	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
Quantités utilisées	
Sauf indication contraire:	
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :	37.500
couvre la zone de contact avec la peau (cm ²) :	420
Fréquence et durée d'utilisation	
Sauf indication contraire:	
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :	0,143
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/événement) :	2

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %
	Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Fiche de Données de Sécurité

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 210 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 420 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	

Fiche de Données de Sécurité

Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,6E+07
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	8,2E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,3E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,1
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,5E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement. Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Fiche de Données de Sécurité

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org>).